



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Le point sur le déneigement à Val-David

Val-David, 6 mars 2019

Le site de dépôt de neige usée à pleine capacité

Les généreuses précipitations de neiges reçues depuis le début de la saison hivernale, ont remplis à capacité maximale le site de neige usée de la Municipalité situé sur la route 117. De ce fait, la Municipalité a obtenu une dérogation temporaire du ministère de l'Environnement pour acheminer la neige sur un site d'entreposage et de concassage appartenant à la Municipalité située sur le chemin de la Rivière. Conséquemment, afin de pallier à ce manque d'espace, un nouveau site est actuellement à l'étude afin de s'assurer qu'il respecte les normes environnementales en vigueur.



Dépassement du budget

La Municipalité de Val-David ne fait pas bande à part, tout comme le reste du Québec, l'arrivée précoce de la saison froide, les précipitations abondantes et les écarts de dame nature auront causés des incidences directes sur les dépassements de coûts prévus au budget. À Val-David, le coût associé au déneigement est de 16,66 % de plus que l'an dernier à la même date. Cette hausse s'explique entre autres, par le temps supplémentaire des travailleurs, l'essence, la location de machinerie et la quantité complémentaire d'abrasif requis.

La sensibilisation pour la bonne conduite du déneigement

Enfin, le déneigement des entrées privées aura été laborieux cette année. La hauteur des bancs de neige rendait la tâche plus difficile pour les citoyens. Pour assurer la sécurité civile, la Municipalité a sensibilisé sa population sur l'importance de ne pas déposer la neige sur les voies de circulation et a demandé la collaboration des déneigeurs privés afin de ne pas ensevelir les bornes-fontaines situées en bordure des terrains privés.

« Notre priorité c'est la sécurité des citoyens. Le déneigement c'est un travail qui exige une collaboration entre la Municipalité, les déneigeurs privés et les citoyens. Cette année, la neige déposée sur la voie publique et les voitures stationnées dans la rue aux heures non autorisées ont été problématiques au bon déroulement du déneigement. La Sûreté du Québec a le mandat de faire appliquer la réglementation de la MRC quant aux stationnements interdits, cependant nous constatons, qu'il nous faudra prendre des moyens complémentaires afin de faire respecter notre réglementation sur le déneigement », explique le directeur des Travaux publics, Yves Frenette.

Le saviez-vous?

Il faut environ 4 ½ heures pour déneiger le territoire au complet si les précipitations sont terminées et qu'aucun contretemps ne survient. Chaque déneigeuse affectée à un secteur suit un parcours prédéterminé en fonction de l'efficacité. À Val-David, le déneigement s'effectue sur plus de 102 km de voie de circulation, 3,6 km de trottoirs, 19 stationnements, 10 entrées de bâtiments et cela implique aussi le déneigement de 380 bornes-fontaines. Sans oublier l'épandage d'environ 6 200 tonnes d'abrasif chaque année pour sécuriser nos chemins.

- 30 -

Source : Julie Duval
Service des communications
Village de Val-David
819 324-5678, poste 4249
communications@valdavid.com